ADMINISTRATION

Administration centrale

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 11 mai 2015 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale institué auprès du directeur des ressources humaines relevant des ministres chargés du travail et de l'emploi

NOR : *ETSR1530352A*

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique d'administration centrale institué auprès des ministres chargés du travail et de l'emploi;

Vu le courrier, notifié le 16 avril 2015, de M. Ceren INAN, par lequel celui-ci présente sa démission de son mandat de membre suppléant du comité technique d'administration centrale,

Arrête:

Article 1er

M. Raymond POINCET affecté à la direction générale du travail, est nommé membre suppléant au comité technique d'administration centrale, en remplacement de M. Ceren INAN, sur la liste commune présentée par les organisations syndicales UGFF-CGT-SNUTEFE-FSU.

Article 2

Le directeur des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 11 mai 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur
des ressources humaines :
La sous-directrice du pilotage des ressources,
du dialogue social et du droit des personnels,
M.-F. Lemaître